

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 13 Septembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire. Au vu des recommandations sanitaires afin de maintenir une distanciation physique raisonnable, le conseil municipal a été délocalisé dans la salle polyvalente.

Présents : Le Maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Peggy LAMBERT, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Laurence MORDACQ, M. William LOZAC'H, Mme Joëlle HAMON, M. David HERMAN, Mme Marianne VINCENT, M. Stéphane MORVAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER et Mme Joëlle NICOLAS.

Absente avec procuration : M. Éric LE GAC a donné procuration à M. Jean-Claude LE BUZULIER,

Secrétaire de séance : M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 7 septembre 2021

Date d'affichage : le 22 septembre 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

Remarque : M. LE BUZULIER était absent au dernier conseil mais souhaite apporter des éléments complémentaires aux informations que M. LE GAC a transmis en son nom. Concernant la C3, il indique que l'acquisition correspondait à son utilité : faire certaines courses, aller à la Banque Alimentaire, ... M. LE BUZULIER n'est pas contre l'achat du camion benne mais aurait souhaité un comparatif avec un véhicule neuf. M. Le Maire indique qu'il y a eu des demandes de prix pour un véhicule neuf mais que le choix final s'est porté sur un véhicule d'occasion d'une part pour le prix, d'autre part pour répondre à l'attente des agents. M. le Maire rappelle que plusieurs élus sont allés voir le camion dont M. LE GAC. Mme STRUILLOU confirme que le choix ayant été fait sur un véhicule d'occasion, les devis ont été demandés dans ce sens.

Concernant le garde-corps de Pont Gwen, M. LE BUZULIER rappelle qu'il avait fait une remarque pour que les éléments soient verticaux et non horizontaux. M. LOZAC'H indique que la remarque avait été entendue mais que la majorité n'a pas retenu cette proposition.

Concernant le radar mobil, M. LE BUZULIER indique qu'il est toujours à la même place depuis 4 mois. M. PRIGENT répond qu'il va être déplacé. M. LOZAC'H indique que cela permet d'avoir un état des lieux de la fréquentation pendant la saison estivale. Cela va permettre de connaître la circulation sur la traversée de Tonquédec. M. PRIGENT rappelle qu'il a été placé à différents endroits avant les vacances et qu'un point de présentation est prévu au conseil.

Ordre du jour :

- 1 – Acquisition de panneaux de signalisation,
- 2 – Devis changement des serrures à l'école,
- 3 – Acquisition logiciel état civil et numérisations des anciens actes,
- 4 – Devis complémentaires pour réparation des structures des jeux de la cour de l'école,
- 5 – Changement porte de la classe PM-MS,

- 6 – Conseil Municipal des Jeunes : validation du règlement, du calendrier et des informations sur l'organisation,
- 7 – Présentations des données des radars pédagogiques,
- 8 – Décision Modificative Budget Commune 2021,
- 9 – Appel à projet : Fonds Friches recyclage foncier 2^{ème} édition,

Délibération n°20210913-01 : Acquisition de panneaux de signalisation

Référence Nomenclature DE 1.4

M. PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour l'acquisition de panneaux de signalisations pour le lieu-dit de Lan Groas Houarn, pour la mise en place de la zone 30 KLM/h à Kergroaham et le Clos Nesson, des panneaux attention enfants à Rugulaouen et le Clos Nesson, un panneau attention danger à Rojo Léguer quand les vététistes arrivent sur une voie de circulation automobile, des panneaux d'impasse, d'interdiction de stationner au pont de Kerguignou devant la stèle, des panneaux temporaires de chantiers avec des cartouches, les poteaux et les attaches correspondantes.

Trois entreprises ont répondu :

LACROIX pour un montant de 2 246,64 € HT soit 2 695,97 € TTC

SIGNALS pour un montant de 3 591,26 € HT soit 4 309,51 € TTC

SPME22 pour un montant de 1 429,94 € HT soit 1 715,92 € TTC

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise SPME 22 pour un montant de 1 715,92 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondant au dossier,

IMPUTE la dépense au compte 2152 opération 180 du Budget Commune 2021.

Remarque : M. LE BUZULIER regrette que le dossier ne soit pas vu en commission avant présentation au Conseil pour étudier les demandes et les emplacements. M. PRIGENT indique que cela n'a jamais été fait avant pour des achats de panneaux et qu'il n'a pas jugé cela pertinent.

Délibération n°20210913-02 : Changement des serrures à l'école

Référence Nomenclature DE 1.4

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour le changement des serrures à l'école de Tonquédec. Il faut compter 16 cylindres avec des clés sécurisées interdites à la reproduction sans la carte de propriétaire. Les cylindres sont prévus anti-crochetage, anti-perçage, anti-arrachement, anti-casse. Ils seront avec un côté clé et un côté bouton. Ils sont garantis 10 ans.

L'installation sera réalisée par les agents techniques en régie.

Deux devis ont été reçus :

- L'entreprise TREGOR Dépannage pour 1 306,56 € TTC + 68,16 € TTC* = 1 238,40 € TTC

- L'entreprise SIDER pour 935,10 € TTC + 52,98 € TTC* = 988,08 € TTC

*Il faut prévoir un cylindre supplémentaire pour la nouvelle porte de la classe des maternelles.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise SIDER pour un montant de 988,08 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondant au dossier,

IMPUTE la dépense au compte 60632 du Budget Commune 2021.

Délibération n°20210913-03 : Acquisition d'un logiciel Etat Civil et numérisation des anciens actes

Référence Nomenclature DE 1.4

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel Etat Civil et la possibilité de numériser les anciens actes d'état-civil pour être conforme au portail d'échange COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil).

L'entreprise JVS propose le logiciel au prix de 836,00 € HT
et une maintenance de 112,80 € HT/an

L'entreprise ADIC Informatique propose le logiciel au prix de 423,00 € HT
et une maintenance de 169,00 € HT/an

L'entreprise ADIC informatique propose la numérisation et l'indexation des actes de 1930 à 2020 (soit 3039 actes)

- au prix de 3 585,85 € HT sans le logiciel ADIC et compatibilité avec tout logiciel
- au prix de 2 825,10 € HT si logiciel ACTE ETAT CIVIL

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CHOISIT le devis présenté par l'entreprise ADIC Informatique du Groupe SEDI comprenant le logiciel Acte Etat-Civil et la numérisation des anciens actes de 1930 à 2020 pour un montant de 3 248,10 € HT soit 3 897,72 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondant au dossier,

IMPUTE la dépense au compte 2051 opération 95 du Budget Commune 2021.

Délibération n°20210913-04 : Devis complémentaires pour réparation des structures des jeux de la cour de l'école

Référence Nomenclature DE 1.4

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux les compléments de devis pour les réparations des jeux de cour de l'école. En effet, sur la grande structure, il manquait un filet pour le pont de singe non inclus dans le premier devis, et sur le toboggan, le plateau supérieur n'était pas non plus inclus.

Pour la grande structure : le devis de l'entreprise KOMPAN pour un montant de 914,76 € TTC
Pour le toboggan : le devis de l'entreprise ALTRAD pour un montant de 205,20 € TTC

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise KOMPAN pour un montant de 914,76 € TTC,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise ALTRAD pour un montant de 205,20 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondant au dossier,

IMPUTE
VALIDE

la dépense au compte 2188 opération 210 du Budget Commune 2021.
la décision modificative n°7 suivante :

Crédit à ouvrir					
Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2188	210	007	Complément réparation jeux de cour	1 150,00

Crédit à réduire					
Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
020	020	ONA	001	Dépenses d'imprévues	-1 150,00

Délibération n°20210913-05 : Changement porte de la classe PM-MS

Référence Nomenclature DE 1.4

Mme STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour le changement de la porte côté dortoir de la classe de Maternelle.

Deux entreprises sont venues sur place et proposent le même modèle de porte.

- L'entreprise RAUB propose la fourniture et la pose d'une porte sous imposte fixe en profilés Aluminium, Gamme SOLEAL 55, couleur vert RAL à définir pour être dans la même couleur que l'existant, ouvrant extérieure équipée d'un seuil PMR, d'une traverse intermédiaire et anti panique 3 points (bush barre), d'un ferme porte avec frein aérien et un anti pince doigt de niveau 2. Pose en rénovation avec étanchéité et habillages intérieur-extérieur, garantie décennale et garantie 10 ans pour les profilés au prix de 3 738,26 € TTC.
- L'entreprise BONNOT propose la fourniture et la pose d'une porte tertiaire sous imposte fixe, Gamme EMOTION 2, ouvrant vers extérieur, mono couleur ALU Gris 2900 sablé, seuil de 8mm, pose en applique avec embrasure au prix de 4 200,00 € TTC.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise RAUB pour un montant de 3 738,26 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondant au dossier,

IMPUTE la dépense au compte 2135 opération 241 du Budget Commune 2021 avec possibilité de règlement d'acompte suivant l'évolution du chantier,

VALIDE la décision modificative n°8 suivante :

Crédit à ouvrir					
Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2135	241	007	Changement porte classe	3 738,26

Crédit à réduire					
Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
21	2184	92	007	Mobilier école	-2 500,00
020	020	ONA	001	Dépenses d'imprévues	-1 238,26

Délibération n°20210913-06 : Conseil Municipal des Jeunes

Référence Nomenclature DE 5.2 et 1.4

Mme LAMBERT présente aux Conseillers Municipaux les suites de la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes. Comme indiqué au dernier conseil, durant l'été, la commission a travaillé sur le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes avec le rôle et les objectifs, son organisation, les modalités des élections, le fonctionnement.

Chaque candidat devra déposer un dossier faisant acte de candidature, une autorisation parentale, une profession de foi. Tous les jeunes du Cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}) peuvent être candidats et

seront électeurs. Une présentation sera faite en classe des CM le jeudi 16 ou vendredi 17 septembre. Une réunion publique Parents/Enfants aura lieu le vendredi 17 septembre à la salle polyvalente. Les candidatures pourront être déposées jusqu'au samedi 25 septembre. Les jeunes seront élus pour une durée de 2 ans, fonctionnement par année scolaire. Les dossiers sont disponibles à la mairie ou à télécharger sur le site de la commune.

Les élections seront réalisées sur les mêmes principes que les élections municipales. Il y aura un bureau et un dépouillement. Le CMJ sera accompagné par l' élu référent Enfance-Jeunesse-Sports. Les réunions auront lieu une fois par trimestre prévues avec le calendrier scolaire.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d' acheter 11 kits « Sacoche pour les Conseillers Municipaux Jeunes » auprès de l' entreprise SEDI au prix de 27 € l' unité soit un cout de 356,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' unanimité,

VALIDE le règlement du Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Tonquédec,

VALIDE l' achat de 11 kits sacoches conseil municipal des jeunes auprès de l' entreprise SEDI au prix de 356,40 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents permettant l' exécution de la présente délibération,

Question n°07 : Présentation des données des radars pédagogiques

M. PRIGENT, M. HERMAN et M. LOZAC' H présentent les statistiques des radars pédagogiques enregistrées par les radars pédagogiques depuis leurs installations.

Celles-ci indiquent qu' en moyenne 90% des véhicules roulent à la vitesse réglementaire suivant les sites d' installations. (voir camemberts en pièces jointes)

Concernant les données enregistrées, par le radar sur la RD31 au niveau du lieu-dit l' hôtel sur la période du 2 au 8 avril 2021, indiquent :

- Dans le sens Tonquédec vers Lannion

un passage de 5 113 véhicules soit une moyenne de 730 véhicules/jour et 220 PL soit 4.5% du trafic. La vitesse enregistrée est de :

51% inférieure ou égale à 70 KLM/h ; 45% entre 70 et 90 KLM/h ; 4% au-dessus de 90 KLM/h

- Dans le sens Lannion vers Tonquédec,

un passage de 5 841 véhicules soit une moyenne de 835 véhicules /jour et 244 PL. La vitesse enregistrée est de :

55% inférieure ou égal à 70 KLM/h ; 39% entre 70 et 90 KLM/h ; 6% au-dessus de 90 KLM/h.

La DDTM propose plusieurs aménagements possibles pour réduire la vitesse avec des peintures routières. La commission étudiera les propositions et les coûts pour la commune.

Délibération n°20210913-08 : Décisions Modificatives n°9 et n°10 Budget Commune 2021

Référence Nomenclature DE 7.1

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux les décisions modificatives n°9 et n°10 pour permettre de régler les factures des personnels intérimaires par le Centre de Gestion 22 ou Inter'ess.

DM n° 9 : Crédit à ouvrir					
Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
012	6218		001	Règlement factures des intérimaires	10 000,00

Crédit à réduire

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
012	64131		001	Personnel non titulaire	-10 000,00

DM n°10 : Crédit supplémentaire

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
012	6218		001	Règlement factures des intérimaires	5 300,00

Nouvelle recette

Chapitre	Article	Opération	Service	Nature	Montant
012	6419		001	Remb IJ sur rémunérations	5 300,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les décisions modificatives n°9 et n°10 présentées ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents permettant l'exécution de la présente délibération,

Délibération n°20210913-09 : Appel à projet : Fonds Friches recyclage foncier 2^{ème} édition

Référence Nomenclature DE

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux l'Appel à Projet : Fonds Friches recyclage foncier que l'état a mis en place dans le cadre du plan de relance.

Le fonds s'adresse aux opérations de recyclage foncier portant sur des friches et dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques et optimisation de la programmation.

La maturité du projet présenté doit permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2022. Le dossier devra être complété par tout document jugé nécessaire et utile, à la demande des services instructeurs. Il ne sera examiné que si tous les documents et/ou renseignements demandés ont été fournis. La conformité du dossier et/ou l'éligibilité du projet ne constituent pas une sélection automatique. Au vu de notre dossier concernant la réhabilitation des bâtiments de Mme LACHIVER, notre dossier peut être retenu et la commune pourrait obtenir jusqu'à 80% de subvention sur le reste à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la candidature de la commune dans le cadre de l'appel à projet : Fonds Friches recyclage foncier 2^{ème} édition pour le projet de réhabilitation des bâtiments de Mme LACHIVER afin de créer des logements pour les aînés et personnes à mobilité réduite.

Informations :

Commission Enfance-Jeunesse-Sports : M. David HERMAN intègre la commission.

Commission Urbanisme : Mme Joëlle NICOLAS demande à y être intégrer

Subvention du département pour le changement de la main-courante du terrain des sports :

M. le Maire informe les conseillers que le dossier de la commune dans le cadre du 2^{ème} plan de relance du département va être revu pour y intégrer le changement de la main-courante et ainsi pouvoir obtenir 80% de subvention.

Mur de Kerrivoalan : Mme NICOLAS demande si les travaux ont commencé car il faudrait peut-être enlever l'arbre qui pousse dans le mur. M. le Maire indique que les travaux ne devraient pas tarder et que concernant l'arbre, il y a des ifs à ne pas toucher. M. LOZAC'H propose d'aller sur place avec Mme NICOLAS pour étudier l'arbre à retirer.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h00.

Joël PHILIPPE, Le Maire		Florence STRUILLOU, 1 ^{er} Adjointe	
Samuel PRADES, 2 ^{ème} Adjoint		Peggy LAMBERT, 3 ^{ème} Adjointe	
Gilles PRIGENT, 4 ^{ème} Adjoint		Laurence MORDACQ, Conseillère	
William LOZAC'H, Conseiller		Joëlle HAMON, Conseillère	
David HERMAN, Conseiller		Marianne VINCENT, Conseillère	
Stéphane MORVAN, Conseiller		Annie L'HEVEDER, Conseillère	
Jean-Claude LE BUZULIER, Conseiller		Joëlle NICOLAS, Conseillère	
Éric LE GAC, Conseiller	<i>Procuration à M. Jean-Claude LE BUZULIER</i>		